

CENTRE DE GESTIC
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 9 juillet 2026

Tel. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 09/07/2026

N° 26/126

Arrêté du Président portant modification de la composition du
Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°21/14 du 29 juillet 2021 du Conseil d'administration du CDG 84 portant désignation des représentants des collectivités territoriales ou établissements publics au sein du comité technique placé auprès du CDG84,

Vu la délibération n°22/11 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG84 fixant le nombre de représentants du personnel au comité social territorial placé auprès du CDG 84 et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants des collectivités et établissements affiliés au CDG égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, employant moins de 50 agents,

Vu la délibération n°2023/004 du 5 janvier 2023 du Conseil d'Administration du CDG 84 portant modification de la composition du Conseil d'Administration et du CST,

Vu la délibération n°26/21 du 9 juillet 2026 du Conseil d'Administration du CDG 84 portant modification de la composition du CST et de la F3SCT siégeant auprès du CDG 84,

Vu l'arrêté n°22/219 du 14 décembre 2022 portant constitution du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/053 du 10 janvier 2023 portant constitution du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022,

Vu l'arrêté n°23/064 du 18 janvier 2023 portant modification de la composition du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84,

Vu l'arrêté n°23/135 du 5 juillet 2023 portant modification de la composition du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84,

Vu l'arrêté n°24/162 du 22 octobre 2024 portant modification de la composition du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84,

Vu l'arrêté n°25/030 du 3 mars 2025 portant modification de la composition du Comité Social Territorial placé auprès du CDG 84,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel au comité social territorial en date du 8 décembre 2022,

ARRETE

Article 1 : La composition du comité social territorial placé auprès du CDG 84 s'effectue sur la base de 7 représentants titulaires.

Article 2 : A compter du 9 juillet 2026, la composition du comité social territorial siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	LARGUIER Jean-Pierre	Maire de Sablet
ANCEY Dominique	Maire de Jonquerettes	ROUX Ghislain	Maire de Malemort-du-Comtat
CHABAUD-GEVA Laurence	Maire de Saumane-de-Vaucluse	KLEIN-DONATI Fabienne	Adjointe au Maire de Saumane-de-Vaucluse
FLAUGERE Hervé	Maire de Lapalud	BERTRAND Florence	Maire du Crestet
MERLE Julien	Maire de Sérignan-du-Comtat	AIELLO André	Maire de St Hippolyte-le-Graveyron
PLANCHER Dominique	Maire de Venasque	LEBOUC Nathalie	Maire de La Motte d'Aigues
REYNIER-DUVAL Christophe	Maire de Caderousse	MARTIN Mariel	Adjoint au Maire de Caderousse

Le Président,

Jean-François LOVISOLA

REÇU EN PREFECTURE

1e 09/07/2026

Application en ligne E-legalite.com

99_AR-064-2024-00029-2026-07-09-A26_126-AR